

HONORAIRES ANNEXES 2023

PROPRIETAIRES BAILLEURS

Tous nos honoraires sont exprimés en euros toutes taxes comprises, TVA au taux en vigueur
(TVA de 20% au 1/1/2023)

1. HONORAIRES DE GESTION COURANTE : 7.08 % TTC

8.28% ttc pour un loyer mensuel inférieur à 550€.

2. HONORAIRES DE LOCATION (visites, constitutions des dossiers de candidatures et rédaction des baux)

Baux d'habitation : 8 €/m², 10 €/m² ou 12 €/m² selon Décret n° 2014-890 du 1er août 2014. (Minimum 350 €).

Baux Commerciaux / Professionnels : 24 % du loyer annuel HC HT refacturé au locataire entrant lorsque cela est prévu au bail.

Baux Stationnements : 99 €.

3. HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX : établissement d'un état des lieux : 3 €/m².

4. RÉMUNÉRATION DES TACHES SPECIALES

- Forfait annuel pour l'établissement des déclarations de TVA : 96 €
- Forfait annuel pour l'établissement d'un état préparatoire à la déclaration de revenus : 96 €
- Forfait annuel pour la gestion des Comptes d'indivision : 72 € par indivisaire
- Forfait ponctuel pour l'établissement du CIL (Carnet d'information du logement) : 72 € par lot
- Forfait ponctuel en cas de mise à jour obligatoire du CIL, suivi et archivages des diagnostics obligatoires : 12 €
- Forfait trimestriel pour les frais administratifs (papeterie, affranchissement, espace client...) : 9.90 €
- Frais de vacation horaire : jours ouvrés, heures ouvrées : 84 €, jours ouvrés entre 8h et 20h : 102 €, Autres horaires : 168 €. *Applicables au temps passé pour tout(e) : dépôt de plainte, expertise, réunion de chantier, réévaluation de loyer, constitution de dossiers (ANAH, sinistre, contentieux, congés donné à un locataire), suivi de dossier (sinistre, contentieux), présence à une assemblée générale...*
- Forfait de clôture de mandat : 135 €
- Suivi sinistre : 65 €
- Suivi travaux : au delà de 5 000€ à définir selon travaux à effectuer